

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 SEPTEMBRE 2022, à 19 heures**

PRÉSENTS : Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Mrs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoint – Mmes THOMAS Huguette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, SOULAT Véronique, GALLOU Isabelle, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN Stéphanie DABO Delphine conseillères municipales, Mrs LIDOU Yves, LEMONNIER Philippe, LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane SIGURET Jérôme, COTARMANAC'H Yves (*arrivé en cours de séance*), JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame TARDIEU Arlette, conseillère municipale, (*pouvoir à Mme Le Scornet*).
Monsieur LABBÉ René, Adjoint (*pouvoir à Mme Le Garrec*)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur COLLET Vincent, conseiller municipal.

Procès-verbal de la séance du 4 Juillet 2022 : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rentrée 2022/2023 – Point sur les écoles et les services périscolaires

Rapporteurs : Monsieur Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire ; Monsieur Yvonnick DUVAL, Adjoint aux affaires scolaires

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint aux affaires scolaires, informe l'assemblée que la rentrée scolaire 2022-2023 s'est faite dans de bonnes conditions. Au 1^{er} septembre, les effectifs sont les suivants :

ECOLE PUBLIQUE :

- 70 élèves de maternelle
- 120 élèves de primaire

Total = 190 élèves (8 classes – dont 3 classes de maternelle)

(Pour rappel, effectif 2021-2022 = 177)

ECOLE PRIVÉE

- 85 élèves de maternelle
- 146 élèves de primaire

Total = 231 élèves (9 classes – dont 3 classes de maternelle)

(Pour rappel, effectif 2021-2022 = 234)

Soit un total d'enfants scolarisés au 1^{er} septembre 2022 = **421 élèves.**

(Pour rappel, le total d'élèves était en 2021-2022 = 411)

Les services périscolaires (*restauration scolaire et garderie*) ont également effectué leur rentrée sans difficulté particulière ; le fonctionnement et les horaires demeurent les mêmes.

Durant l'été, le groupe scolaire a fait l'objet des réparations habituelles. Des stores ont été posés dans les nouvelles salles. La peinture et le plafond de la classe de Petite Section ont été refaits ; il reste à installer un vidéoprojecteur. Deux classes de primaire ont déménagé dans d'autres salles.

Les travaux de rénovation énergétique, à savoir les remplacements de verrière, s'effectueront en plusieurs phases, mais toujours hors des moments scolaires. Un début de chantier sera entrepris aux vacances de La Toussaint.

Monsieur le Maire ajoute que Madame Spaëter, Directrice de l'École Publique, a repris ses fonctions à plein temps.

PROJET

2022.057 – Définition du programme d'aménagement de la Vallée Verte - Recherche d'un maître d'œuvre- Constitution d'un groupe de travail

Rapporteurs : Monsieur Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire ; Monsieur Stéphane JENOUVRIER, Adjoint

Préambule : Il est rappelé que dans le projet du mandat municipal figure l'aménagement de la Vallée Verte qui prévoit, entre autres, la création d'un bâtiment technique de stockage, le déplacement de l'aire de pétanque ainsi que quelques places pour camping-cars si le lieu le permet. Afin de trouver un prestataire de maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune, il convient pour l'équipe municipale de définir le contenu du programme qui fera l'objet d'études et de travaux.

Il est également envisagé de créer un groupe de travail « ad hoc » pour suivre ce dossier.

Exposé :

Le projet est censé répondre aux besoins de stockage des associations, notamment « Arts et Antiquités Loisirs » et « Festy Village » qui possèdent les plus gros volumes de matériels festifs. Des démarches ont commencé à direction de ces deux associations pour connaître leurs besoins. Les autres associations (football, boxe, roller, etc...) seront également contactées, pour parvenir à bien calibrer le futur bâtiment.

L'aire de pétanque sera déplacée et quelques allées seront couvertes. L'actuelle aire de jeu sera destinée à du parking. L'équipe dirigeante du Club de Pétanque a déjà entamé une réflexion sur les évolutions souhaitées.

Un bloc de sanitaires publics sera également aménagé.

La collectivité intégrera à son étude des éléments relatifs aux problématiques environnementales (*panneaux photovoltaïques, récupération des eaux pluviales, ...*)

Enfin, la commune pourra s'appuyer sur le pôle d'ingénierie touristique de la SPL pour concevoir sur ce même secteur des emplacements dédiés aux camping-cars, sachant que les camping caristes requièrent de bonnes conditions de sécurité et de tranquillité.

Un schéma d'implantation général sera nécessaire pour rationaliser les espaces et positionner une voie interne afin que les déplacements de l'atelier technique municipal, situé à l'extrémité du secteur, soient assurés au mieux.

Il est proposé qu'une commission « ad hoc » soit constituée pour travailler sur le sujet.
Un cahier des charges sera ensuite rédigé en interne pour servir de support à la recherche d'un maître d'œuvre.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :

27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la démarche ci-dessus définie pour le lancement du projet d'aménagement de la Vallée Verte,
- **DÉCLARE** qu'il convient d'engager une recherche de maîtrise d'œuvre pour assister la collectivité dans son projet,
- **CONSTITUE** le groupe de travail suivant pour suivre le dossier :

1- M.de La Portbarré Dominique

2 - M. Duval Yvonnick

3 - Mme Hémon Soizick

4 - M. Labbé

5 - Mme Villeneuve Catherine

6 - M. Jenouvrier Stéphane

7 - M. Collet Vincent

8 - M. Siguret Jérôme

9 - Mme Gallou Isabelle

10 - Mme Grandin Stéphanie

11 - M. Bellec Loïc

12 -M. Lidou Yves

13 - Mme Thomas Huguette

AFFAIRES SOCIALES

2022.058 – Inclusion numérique - Reconduction de la convention avec le C.C.A.S. de Saint-Jouan des Guérets – Avenant n° 1

Rapporteur : Madame Sylvie LE SCORNET, Adjoint

Préambule : Suite au Comité de Pilotage du 6 mai dernier, il est proposé à l'assemblée d'accepter l'avenant suivant, qui prolonge d'une année le dispositif d'accompagnement numérique porté par le CCAS de Saint-Jouan des Guérets auquel avait adhéré la commune.

Madame Le Scornet, adjoint, présente l'historique et le bilan du service.

● Première expérimentation d'inclusion numérique pour tous

- Sous l'impulsion du CDAS du Pays Malouin, de l'Agence départementale de la Gouesnière et du CLIC de la Côte d'Emeraude, création en 2018 d'un comité de pilotage, et proposition aux 23 CCAS/communes du territoire de rejoindre le projet d'une offre d'accompagnement personnalisé, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, éloignées des pratiques numériques.

- Financement de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ille-et-Vilaine et du département d'Ille-et-Vilaine.
- 7 communes concernées : Dinard, Le Tronchet, Miniac-Morvan, Plerguer, Pleurtuit, St-Jouan-des-Guérets.

● **Volonté des élus des communes de Saint-Malo agglomération de poursuivre la démarche**

Le CCAS de Saint-Jouan a pris l'initiative de porter le nouveau projet à l'échelle de l'agglomération.

● **Dépôt des dossiers de demande de subventions :**

Février 2021 : Conférence des financeurs / **Mars 2021** : Dispositif "Conseiller numérique France Services"

- **Octroi de subventions** par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie d'Ille-et-Vilaine et par l'État dans le cadre du volet "Inclusion Numérique" du plan de relance.

Montant des subventions :

- Conférence des financeurs:** 40 000€ pour une année.
- Etat** : 50 000 € maximum sur une durée de 2 ans minimum et 3 ans maximum.
- Communes partenaires** : 25 000 € par an

Démarrage du dispositif le 10 septembre 2021.

Saint-Méloir-des-Ondes	
Nombre d'usagers rencontrés	25
Nombre de visites	33
Rencontres à domicile	14 – soit 56 %
Taux d'équipement informatique et connexion Internet	32 %

Tranches d'âge	18-29 ans : 2
	30-39 ans : 2
	40-49 ans : 0
	50-59 ans : 4
	60-69 ans : 7
	70-79 ans : 8
	80-89 ans : 2
+ 90 ans : 0	

Nature des missions des conseillères numériques

Gestion et coordination de l'activité :

- Rendez-vous
- Tenue d'un registre
- Suivi des activités

Recherche de solutions :

- Contact avec les organismes et administrations
- Recherches sur les sites
- Temps d'échanges entre conseillères numériques

Contact avec les institutionnels :

- Préparation et participation aux réunions
- Rencontres avec les élus et/ou les agents des communes adhérentes
- Rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs

Constats des conseillères

- ▶ Absence d'interlocuteur privilégié au sein des administrations, même numéro d'appel que le grand public, délais d'attente très longs.
- ▶ Les sites sont très régulièrement en maintenance lors des interventions.
- ▶ Environ 53 % des personnes sont non équipées de matériel informatique.
- ▶ Besoin d'apprentissage pour la prise en main de l'outil numérique.
- ▶ Service parfois sollicité pour pallier l'isolement des personnes.
- ▶ En cas de questions trop techniques, une orientation est faite vers les administrations ou organismes compétents (impôts, retraite, assurance maladie).
- ▶ Quelques appels d'usagers de communes n'ayant pas adhéré au dispositif (*Miniac-Morvan, Lillemer, La Gouesnière, Saint Benoît des Ondes, Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine*).

Axes de réflexion pour l'avenir

- ❖ Pérenniser les interventions à domicile car elles représentent près de 80 % des rencontres.
- ❖ Avoir un contact direct dans les administrations ou organismes.
- ❖ Promouvoir le service et repérer les personnes en difficulté.
- ❖ Inciter d'autres communes de l'agglomération à rejoindre le dispositif.
- ❖ Proposer des ateliers collectifs sur une demi-journée, pour aborder les thèmes les plus récurrents.
- ❖ Adhésion du CCAS de Saint Jouan au service Aidants Connect
- ❖ Maison France services en itinérance

Au terme de cette présentation, l'assemblée est invitée à adopter le projet d'avenant, tel que défini ci-dessous :

Projet d'AVENANT

Entre les soussignés

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Jouan des Guérets, représenté par Madame Ferret , Présidente

Et

La commune de SAINT-MELOIR DES ONDES, représentée par Monsieur Dominique de La Portbarré, Maire,

Vu la convention cadre de mise à disposition initiale,

Vu le comité de pilotage en date du 6 mai 2022,

EST EXPOSÉ PRÉALABLEMENT :

Conformément aux dispositions des articles L .5111-1 et L.5111-1-1 du CGCT, des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre les communes.

Depuis septembre 2021, 12 communes de Saint Malo Agglomération ont engagé une démarche d'inclusion numérique afin de permettre une politique d'accès aux droits, notamment en faveur des communes rurales qui n'ont pas la capacité d'avoir en interne un service dédié.

Le CCAS de la commune de Saint-Jouan des Guérets, dans le cadre du dispositif national « Conseiller Numérique France Services » et dans le cadre de l'appel à projet départemental de la « Conférence des Financeurs », coordonne l'ensemble de la démarche au profit des 11 communes partenaires. Il assure le pilotage du dispositif (*conventionnel, financier, administratif, employeur ...*).

Au vu des résultats très encourageants du programme engagé, les communes ont validé lors du comité de pilotage du 6 mai 2022, la prolongation du dispositif pour une année supplémentaire.

EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de **renouveler pour une durée d'un an** la mise à disposition des conseillères numériques recrutées par le CCAS de Saint Jouan des Guérets aux collectivités adhérentes au dispositif.

ARTICLE 2 : L'article 1 de la convention susvisé est modifié comme suit « **Durée de la mise à disposition :** La mise à disposition des deux agents est prévue du *6 septembre 2022 au 5 septembre 2023* conformément aux contrats de travail des agents portés par le CCAS de la commune de Saint Jouan. »

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :

27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **PREND** acte du bilan présenté,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 relatif au renouvellement du dispositif d'inclusion numérique pour tous,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

AFFAIRES FONCIERES

2022.059 – Création de 8 logements locatifs sociaux seniors Rue du Clos Poulet – Cession de terrain à Emeraude Habitation (Office Public de l'Habitat de Saint-Malo Agglomération)

Rapporteur : Monsieur Dominique de La Portbarré, Maire

La commune de Saint-Méloir des Ondes a souhaité réaliser un programme locatif de 8 logements sociaux destinés aux seniors sur la parcelle qu'elle possède au lieu-dit « Le Clos Poulet ».

Après différents échanges, il a été convenu que ce programme de 8 logements locatifs sociaux serait réalisé sur la partie sud de la parcelle cadastrée section Q n° 927P, et comporterait à titre prévisionnel 4T2 et 4T3, avec terrasse et celliers privatifs et un espace paysager commun privatif à l'ensemble des logements.

Il est aujourd'hui proposé de définir les modalités de cette cession.

Emprise concernée : La cession foncière par la Commune de Saint-Méloir des Ondes au bénéfice d'Emeraude Habitation est constituée d'une partie de la parcelle cadastrée section Q n° 927P (d'une superficie globale d'environ 2 307.90 m²) .

Prix : Conformément aux règles de Saint-Malo Agglomération, le prix du foncier acquis par Emeraude Habitation est de 60 € HT/m² Surface Utile, soit pour la réalisation de 471.70 m² de surface utile, un prix de vente HORS TAXES de VINGT HUIT MILLE TROIS CENT DEUX EUROS (28 302 €).

Etant ici entendu que le nombre de m² de surface utile déclaré est mentionné à titre prévisionnel et qu'il fera l'objet d'une mise à jour au moment de l'acte authentique.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :

27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- **SE DÉCLARE favorable** à la cession à intervenir avec EMERAUDE HABITATION pour la réalisation de ce programme de 8 logements locatifs sociaux seniors, ceci dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, dont le protocole de cession et l'acte notarié,
- **DIT** que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à l'étude notariale de Maître Janvier (Saint-Méloir des Ondes).

Observations :

- Il est rappelé que la commune est soumise au prélèvement Loi SRU en raison de son déficit de logements sociaux. Pour cette année et pour cette opération spécifique, le prix dont s'acquittera Emeraude Habitation permettra donc de compenser pour partie ce prélèvement annuel (*environ 32 000 euros / an*).
 - Le Maire indique qu'il adressera aux membres de la Commission Urbanisme tous les éléments relatifs au permis de construire de cette opération.
-

Le Maire et les membres de l'assemblée remercient Madame Brigitte NICOLAS pour les 40 années de travail consacrées au service de la commune de Saint-Méloir des Ondes. Un cocktail de départ qui réunira élus et personnels est organisé le 29 septembre prochain à l'occasion de son départ à la retraite.

Séance close à 20 h 00

Le Secrétaire de séance,
Vincent COLLET



Le Maire,
Dominique de LA PORTBARRÉ

